

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 19 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

**Etaient présents** :

M. GRISEL Bruno, M. BOURRELLIER Thierry, M. MONNIER Jacky,  
Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel,  
Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, M. GRISEL Valentin,  
Mme JAMELIN Magali, M. RIAND Arnaud, Mme DORÉ Lise, Mme GOODE Virginie,  
M. GRISEL Julien, M. CAILLAUD François, Mme TISON Catherine,  
Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît,  
M. DURIEZ Dominique

**Absents excusés** : Mme DEMANGEL Catherine, Mme PRIEUR Brigitte,  
Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, M. CHEVALIER Raphaël,  
Mme HALAVENT Sonia M. DALBART Florian,

**Absente** : Mme LE PLEY Saouda

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

Mme DEMANGEL Catherine	Pouvoir à	Mme PINEL Annick
Mme PRIEUR Brigitte	Pouvoir à	Mme JAMELIN Magali
Mme LION BOUCHER Patricia	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. BUISSON Patrick	Pouvoir à	Mme DE LA FARE Claudine
M. DALBART Florian	Pouvoir à	M. MONNIER Jacky
Mme HALAVENT Sonia	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>:</b>	<b>12/09/2023</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>:</b>	<b>25 (dont 6 pouvoirs)</b>
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	<b>:</b>	<b>Mme PINEL Annick</b>

Objet : FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT FONCTIONNEMENT ENERGIE-METROPOLE ROUEN NORMANDIE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Métropolitain a décidé de soutenir les 45 communes de moins de 4500 habitants face à la crise énergétique en leur permettant de transférer une partie du fonds de concours dont elles bénéficient en investissement vers le fonctionnement pour couvrir leurs dépenses énergétiques.

Ce transfert est limité à 50% de l'enveloppe de fonctionnement.

M. le Maire requiert l'autorisation du Conseil Municipal pour solliciter ce fonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à solliciter le fonds d'aide à l'aménagement fonctionnement Energie auprès de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 50% de l'enveloppe dont dispose la Commune.

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance

Annick PINEL

Le Maire

Bruno GRISEL

